

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION

NOMENCLATURE PRÉFECTURE :

1 - COMMANDE PUBLIQUE / 1 - MARCHÉS PUBLICS

OBJET :

AVENANT N°12 AU MARCHE N°202203L01 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION AVEC EXTENSION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL A DRAVEIL, CONCLU AVEC L'ENTREPRISE DUBOCQ

Total : 19 L'an deux mille vingt-six, le dix-huit septembre, le Bureau Communautaire, légalement convoqué le jeudi dix septembre, s'est rassemblé Salle des mariages de l'Hôtel de ville, 112 avenue de la République à Montgeron (91230) sous la Présidence de François DUROVRAY

Présents : 18 Damien ALLOUCH, Sylvie CARILLON, Christel CASSATA, Thomas CHAZAL, Romain COLAS, Christine COTTE, Michaël DAMIATI, Nicolas DOHIN, François DUROVRAY, Bruno GALLIER, Christine GARNIER, Pierre-Valéry GAUDEAU, Faten HIDRI, Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT, Pascal ODOT, Sabine PELLON, Laurent ROUSSET, Fouad SARI

Représentés : 0

Absents : 1 Valérie RAGOT

DBC-2026-018

SECRETAIRE DE SEANCE
Faten HIDRI

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Date de publication : lundi 28 septembre 2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION

DBC-2026-018	AVENANT N°12 AU MARCHE N°202203L01 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION AVEC EXTENSION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL A DRAVEIL, CONCLU AVEC L'ENTREPRISE DUBOCQ
--------------	---

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211-10,

VU le Code de la commande publique,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2025-PREF-DRCL-279 du 9 octobre 2025 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2026,

VU la délibération n° 2026-025 du 2 avril 2026 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire,

VU la décision du Bureau communautaire n°2021-025 en date du 16 décembre 2021, autorisant le Président à signer les marchés publics de travaux relatifs à la réhabilitation du conservatoire intercommunal de Draveil,

VU le marché public n°2022-03L01 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre, notifié le 22 avril 2022 pour un montant de 2 173 180.96 € HT,

VU l'avenant n°01 au marché public n°2022-03L01 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre, notifié le 24 août 2023,

VU l'avenant n°02 au marché public n°2022-03L01 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre, notifié 13 février 2024,

VU l'avenant n°03 au marché public n°2022-03L01 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre, notifié le 1^{er} mars 2024,

VU l'avenant n°04 au marché public n°2022-03L01 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre, notifié le 02 août 2024,

VU l'avenant n°05 au marché public n°2022-03L01 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre, notifié le 25 octobre 2024,

VU l'avenant n°06 au marché public n°2022-03L01 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre, notifié le 05 février 2025,

VU l'avenant n°07 au marché public n°2022-03L01 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre, notifié le 23 septembre 2025,

VU l'avenant n°08 au marché public n°2022-03L01 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre, notifié le 30 octobre 2025,

VU l'avenant n°09 au marché public n°2022-03L01 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre, notifié le 04 décembre 2025,

VU l'avenant n°10 au marché public n°2022-03L01 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre, notifié le 27 février 2026,

VU l'avenant n°11 au marché public n°2022-03L01 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre, notifié le 02 mars 2026,

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 7 septembre 2026 émettant un avis favorable à la passation de l'avenant n°12,

CONSIDERANT que pour le lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre, des travaux en plus-values sont nécessaires pour la bonne exécution des travaux,

CONSIDERANT que le calendrier initial de l'opération est modifié,

CONSIDERANT que les travaux complémentaires concernent les prestations suivantes :

- ✓ Prolongation de la location de la base vie du 1^{er} mars au 20 mars 2026 pour un montant de 2 616,30 € HT (selon devis n° 26/0112)
- ✓ Location de roulotte de chantier du 20 mars au 20 avril 2026 pour un montant de 2 301 € HT (selon devis n° 26/0133)
- ✓ Fournitures et pose de mobiliers extérieurs et d'assises DUCTAL pour le théâtre de verdure pour un montant de 39 966,55 € HT (selon devis n° 26/0158)
- ✓ Travaux divers de maçonnerie : reprise escalier suite suppression rubans led et rebouchement de l'ouverture du mur de la serre pour un montant de 2 700 € HT (selon devis n° 26/0232)
- ✓ Location de roulotte de chantier du 20 avril au 28 mai 2026 pour un montant de 1 604,30 € HT (selon devis n° 26/0274)
- ✓ Travaux de découpe des panneaux d'habillage béton sous acrotère garde-corps épais théâtre de verdure pour un montant de 4 958 € HT (selon devis n° 26/0332)

CONSIDERANT que le montant de l'avenant n°12 pour le lot **Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre** est de **54 146,15 € HT**.

CONSIDERANT que le calendrier de l'opération est décalé au 5 octobre 2026 (date de mise à disposition de l'équipement selon le calendrier détaillé d'exécution N°1 – IND H).

CONSIDERANT que le montant du marché est ainsi porté à **3 220 311,68 € HT**, soit une augmentation totale du marché tous avenants confondus de **48.18 %**.

Le Bureau Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le



ID : 091-200058477-20260918-DL1942H1-DE

Article 1^{er} : APPROUVE les modifications introduites par l'avenant n°12 au marché public de travaux n°202203L01 relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre.

Article 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°12 avec la société DUBOCQ SAS titulaire du marché, sise 1 rue du C.D.8 à Saint Vrain (91770).

Fait et décidé, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

François DUROVRAY
Président de la communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne



Signé électroniquement par :
François DUROVRAY
Date de signature : 23/09/2026
Qualité : Président